

# M. Trump ne menace pas l'accord de Paris sur le climat, mais il l'affaiblit

10 novembre 2016 / [Émilie Massemin \(Reporterre\)](#)



L'arrivée à la Maison blanche de Donald Trump a résonné comme un coup de tonnerre dans les couloirs de la COP22 à Marrakech. Quel sera l'effet sur la négociation climatique de ce président climatosceptique ? *Reporterre* fait le point.

---

« Ici à Marrakech, tout le monde est sous le choc », confie Celia Gautier, conseillère en politiques climatiques au Réseau action climat (RAC). L'élection de Donald Trump à la

présidence américaine, mardi 8 novembre, a été suivie avec inquiétude par les négociateurs présents à la COP22, qui se déroule du 7 au 18 novembre au Maroc et dont le principal objectif est de **définir les règles d'application de l'accord de Paris sur le climat**.

Pendant sa campagne, le candidat populiste a qualifié le changement climatique de « *vaste canular* » et de « *concept créé par la Chine pour rendre l'industrie américaine non compétitive* ». Il a également **promis d'enterrer l'accord de Paris**, qui vise à limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2 °C à la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle. Son arrivée à la Maison blanche entraîne donc de nombreuses incertitudes quant à l'évolution des négociations internationales sur le climat.

## **Donald Trump peut-il faire sortir les États-Unis de l'accord de Paris ?**

L'accord de Paris a été ratifié par l'administration Obama en septembre dernier. M. Trump peut effectivement dénoncer l'accord, mais le processus s'annonce long et complexe : un an de préavis, puis trois années supplémentaires avant la sortie définitive. C'est ce qu'a rappelé la ministre de l'Environnement, **Ségolène Royal, mercredi matin sur RTL** : « *A l'heure où je vous parle, 103 pays ont ratifié [l'accord], représentant 70 % [des émissions de gaz à effet de serre mondiales.] L'accord de Paris dit lui-même que pendant trois ans on ne peut pas en sortir.* »

Maxime Combes, d'Attac, a cependant une analyse différente : « *Trump peut sortir les États-Unis de l'accord de Paris en un an, écrit-il sur son blog : l'alinéa 3 de l'article 28 de l'accord de Paris stipule en effet que tout pays qui viendrait à se retirer de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui date de 1992, serait 'considéré comme s'étant également retiré' de l'accord de Paris. Le président Trump peut légalement, seul, décider du retrait de la CCNUCC dès son arrivée à la Maison-Blanche, et ce retrait sera effectif un an plus tard.* »



Le processus est cependant coûteux politiquement, comme le rappelle le directeur scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) Michel Colombier. « *Le Canada a mis des années avant de parvenir à quitter le protocole de Kyoto*, souligne-t-il. *Le coût est très élevé en interne avec la mobilisation de différents acteurs de la société civile — parmi lesquels le milieu économique — mais également à l'étranger, avec une perte de crédibilité sur la scène internationale.* »

## Les États-Unis peuvent-ils bloquer le processus de négociations ?

La COP22 a pour objectif de commencer à fixer des règles de mise en œuvre de l'accord : comment compter ses émissions de gaz à effet de serre, avec quelles garanties de transparence, comment revoir régulièrement à la hausse les objectifs nationaux de réduction des émissions, etc. Pour l'heure, le risque d'un blocage des États-Unis est limité. « *La délégation américaine reste sous l'autorité de Barack Obama jusqu'à la fin de l'année* », rappelle Celia Gautier. Pour M. Colombier, « *il est évident que le mandat des négociateurs américains est fragilisé et qu'ils ne pourront pas prendre certains engagements de long terme. Mais ces gens peuvent aussi avoir envie de laisser un héritage* »

« Là où l'on est plus dans l'incertitude, c'est pour la révision des engagements des États-Unis en 2018 », poursuit M<sup>me</sup> Gautier. En effet, chaque pays s'est fixé des objectifs quantitatifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, détaillés dans des contributions nationales volontaires (INDC, en anglais). Aujourd'hui, la somme de ces engagements ne permet pas de limiter le réchauffement climatique à 2°C à la fin du siècle. D'où une disposition de l'accord qui prévoit la révision à la hausse des engagements, tous les cinq ans. La contribution américaine, qui prévoit une baisse de 26 à 28 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 par rapport à 2005, est nettement insuffisante, et l'on imagine mal un président climatopséptique en rehausser l'ambition.

Autre inconnue, la participation des États-Unis à l'effort financier de 100 milliards de dollars annuels d'aide aux pays en développement, à partir de 2020. « Théoriquement, en tant que membre de l'accord de Paris, les États-Unis sont tenus d'honorer cette promesse. Mais aucun engagement n'a été pris sur les montants. Cela va sans doute être un sujet de tension dans les années à venir », prévoit M. Colombier.

## Y aura-t-il démobilisation de la part d'autres pays comme la Chine, proche des États-Unis en matière de lutte contre les changements climatiques ?

En novembre 2014, les États-Unis et la Chine ont présenté ensemble leurs engagements respectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En septembre 2016, ils ont annoncé à quelques heures d'intervalle avoir ratifié l'accord de Paris. Le départ de l'un risque-t-il de démobiliser l'autre ? « Si la Chine se retirait, ce serait une catastrophe, redoute Michel Colombier. Mais début novembre, le négociateur chinois s'est montré très critique à l'égard de la politique climatique de Trump. » Celia Gautier fournit la même analyse : « La Chine va poursuivre son chemin, elle a des intérêts à le faire en interne. Elle n'a pas signé l'accord uniquement pour faire plaisir à Obama. »

Maxime Combes a une analyse plus pessimiste : Trump contribuera « à vider de sa substance le principe fondateur des négociations de la COP21 et de l'accord de Paris qui consistait à 1) embarquer tous les plus grands pollueurs dans le même accord ; 2) empêcher qu'il puisse y avoir des retours en arrière. Puisque l'accord de Paris n'est doté d'aucun instrument

*contraignant pouvant empêcher Trump de faire ce qu'il souhaite, il pulvériserait ainsi la promesse de l'accord. »*



**Les présidents états-unien et chinois, Barack Obama et Xi Jinping, accompagnés de leurs épouses, Michelle Obama et Peng Liyuan, en septembre 2015, à la Maison Blanche. La collaboration des deux pays en matière de lutte contre le changement climatique a été importante depuis 2014.**

**Doit-on s'attendre à un revirement de la politique énergétique des États-Unis ?**

Indéniablement, une réorientation des investissements vers les énergies renouvelables s'est amorcée aux États-Unis. Les crédits d'impôt à la production d'énergie éolienne et solaire ont été prolongés pour cinq années supplémentaires. Grâce à ces mesures, la production d'énergie photovoltaïque a augmenté de 17 % en 2015, surpassant le gaz naturel comme source d'énergie la plus installée. Pour Michel Colombier, il est difficile d'imaginer que Donald Trump arrive à faire barrage à cette dynamique : « *C'est un mouvement de fond. Les milieux financiers ont acquis la conviction qu'il existe un risque économique et politique à investir dans les énergies fossiles, et que la meilleure manière de gérer ce risque est de se lancer dans la transition énergétique.* »

« *Les grandes entreprises américaines ne s'intéressent pas uniquement aux États-Unis mais aussi au reste du monde, confirme Pierre Radanne, spécialiste des négociations climat. 77 grandes coalitions se sont formées à l'occasion de la COP21, sur les procédés industriels, l'adaptation, la protection des ressources en eau, etc. Les groupes américains vont vouloir bénéficier des investissements qui sont faits dans l'ensemble du monde. Les milieux d'affaires ne veulent pas que les États-Unis sortent de l'accord.* »

La population non plus, à en croire Laurence Tubiana. « *Quelque 60 % des Américains pensent que le changement climatique est un danger* », a rappelé la négociatrice française. Outre les entreprises et les milieux financiers, de nombreux membres de la société civile – ONG, Etats, villes – se sont engagés dans la lutte contre le changement climatique. Et l'accord de Paris, contrairement au protocole de Kyoto qui se concentrait sur les seuls Etats, met en valeur les initiatives de ces acteurs par le biais de son « *agenda des solutions* ». « *Depuis 2009, des Etats comme la Californie mènent des politiques climatiques, ont les outils financiers et budgétaires pour le faire, observe M. Colombier. L'accord de Paris permet de rendre visibles ces politiques et de les soutenir. L'enjeu est de montrer que les Etats-Unis ne forment pas un bloc monolithique climato-sceptique, mais qu'on y trouve de nombreuses mobilisations.* »

Quoiqu'il en soit, pour Celia Gautier, l'arrivée de Donald Trump à la Maison blanche offre l'occasion à l'Union européenne d'affirmer son leadership et d'accélérer la transition énergétique. D'autant plus que la situation européenne n'est guère plus brillante : « *On voit, dans certains pays, des populismes monter, des populations inquiètes. Il existe un enjeu très important d'investir dans des secteurs comme les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, pour créer des emplois d'avenir. Plusieurs échéances électorales approchent en Europe. Il faut un sursaut, et ce n'est pas avec de vieilles recettes qu'on y*

arrivera. »

**Lire aussi :** [Donald Trump : le président de l'anti-écologie](#)

**Source :** Émilie Massemin pour *Reporterre*

**Photos :**

- . chapô : image d'une interview de Donald Trump à la chaîne CNN.
- . COP22 : [Flickr](#) (Climate Alliance Org/CC BY 2.0)
- . Maison Blanche : [Flickr](#) (IIP Photo Archive/CC BY-NC 2.0)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/M-Trump-ne-menace-pas-l-accord-de-Paris-sur-le-climat-mais-il-l-affaiblit>